

Éditorial

JOSEPH MAÏLA

Directeur de la Prospective
Ministère des Affaires étrangères et européennes

La diplomatie d'influence a pris une place croissante dans les stratégies des États et des collectivités territoriales, et les discours politiques y font de plus en plus référence. Bien que ses contours ne soient pas encore complètement définis et que sa finalité fasse l'objet de débats, elle paraît complémentaire de la politique de rayonnement, qui met en valeur le patrimoine, la culture et le savoir-faire français. La diplomatie d'influence, elle, a une visée opérationnelle. Ainsi, dans un contexte d'interdépendance croissante entre les pays, la France entend prendre part de manière active à la vie des organisations intergouvernementales, mais aussi à l'expertise internationale, à l'élaboration des normes et au débat d'idées.

La France est, ainsi, bien représentée dans les organisations internationales. Ses ressortissants comptent pour environ 10 % des fonctionnaires internationaux, dans des enceintes aussi diverses que l'ONU, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Unesco, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Union postale universelle. Parmi eux, certains détiennent des

postes de direction stratégiques, comme à l'OMC et au Fonds monétaire international (FMI).

Durant l'année 2011, marquée par la double présidence du G8 et du G20, la France a également montré son attachement au multilatéralisme et sa détermination à contribuer de manière constructive à la résolution des grands défis internationaux. Elle a proposé des pistes de travail pour réformer le système monétaire international, pour réguler les prix des matières premières et limiter leur volatilité, ainsi que pour consolider la gouvernance mondiale.

La France est de même très présente dans le domaine de l'expertise internationale. Afin d'apporter des réponses appropriées aux demandes qui émanent des pays en développement ou émergents et qui s'expriment le plus souvent sous la forme d'appels d'offres – lancés par les bailleurs de fonds multilatéraux, les gouvernements, les collectivités locales ou les entreprises –, elle a mis en place, en application de la loi du 27 juillet 2010, France expertise internationale (FEI). Ce nouvel opérateur public promeut l'assistance technique et l'expertise

françaises à l'étranger et intervient dans des secteurs d'activité très divers : le renforcement des systèmes de santé, la modernisation de l'État, la reconstruction post-conflits, le soutien aux pays en transition, l'éducation, la lutte contre le changement climatique ou encore la construction d'infrastructures. Au-delà de l'enjeu commercial qu'ils représentent, ces marchés de l'expertise contribuent à la promotion des bonnes pratiques et des normes juridiques, techniques ou comptables françaises et structurent le développement des pays émergents pour les prochaines décennies.

Enfin, peser sur les choix politiques internationaux implique en amont une diffusion, dans les milieux académiques, des concepts et des représentations du monde qui les sous-tendent. En effet, « peser sur le cours du monde ne signifie plus seulement influencer les réponses, mais aussi agir en amont dans l'identification de la teneur des questions. L'enjeu ce sont les idées qui façonnent la politique internationale. [...] Se définir par rapport à elles, pour ou contre, c'est arriver trop tard : les termes du débat auront été posés par d'autres¹ ».

Forte de ce constat, la France a accru sa participation aux débats d'idées qui animent la scène internationale à travers une présence affirmée dans les milieux universitaires et la recherche en sciences humaines et sociales. Elle s'appuie sur les instituts français de recherche à l'étranger (IFRE) et sur Campus France, en charge de la coopération universitaire et, plus particulièrement, de l'accueil de chercheurs et étudiants étrangers en France.

Quant à l'Institut français, constitué en 2011 et garant de notre action culturelle extérieure, il finance chaque année, à travers le Fonds d'Alembert, des forums, des cycles de conférences et des colloques dans une cinquantaine de pays.

À ce dispositif, il convient d'ajouter les chaînes de télévision et radio françaises diffusant à l'étranger (RFI, France 24, TV5 Monde), ainsi qu'Internet et les réseaux sociaux, qui permettent de mieux s'insérer dans les débats d'idées et de toucher les jeunes générations.

Cette diplomatie d'influence impose une adaptation de l'appareil diplomatique français, dont la création de nouveaux opérateurs, tels que l'Institut français ou France expertise internationale, est le signe. Elle se décline dans tous les secteurs de l'activité humaine, avec le développement, au côté de la diplomatie traditionnelle, d'une diplomatie économique, culturelle ou encore environnementale. Les représentants des États et des institutions internationales ne sont plus les seuls interlocuteurs des diplomates, qui s'adressent aussi aux membres de la société civile, en France et à l'étranger. La diplomatie se veut à l'écoute des sociétés, envers lesquelles elle a un devoir d'explication de ses prises de positions et de son action.

L'élaboration même de la politique étrangère fait de plus en plus appel à la consultation d'ONG, d'universitaires, d'experts scientifiques, de journalistes, qui sont autant de relais de l'influence française. La fonction d'ambassadeur s'avère donc plus répandue qu'on ne le pense, et le métier de diplomate plus ouvert que jamais sur le monde. ■

1. *Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France 2008-2020*, p. 28.